

# Rapport public Parcoursup session 2023

Université Toulouse 2 Jean Jaurès - Licence - Arts - Parcours Cinéma et audiovisuel

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université Toulouse 2 Jean Jaurès - Licence - Arts - Parcours Cinéma et audiovisuel	Jury par défaut	Tous les candidats	120	2893	509	775	19	5

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention ARTS :

\* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement  
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.

\* Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)  
Cette mention comporte en effet obligatoirement des enseignements de langues vivantes. La maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.

\* Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et faire preuve de curiosité intellectuelle  
Cet attendu marque l'importance, pour la formation en arts, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la Licence d'arts laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. Elle suppose également une ouverture au monde et plus particulièrement au monde de l'art.

\* Etre sensibilisé aux pratiques de la discipline artistique visée

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Attendus locaux

Il est préconisé d'avoir un intérêt avéré et attesté pour le cinéma (TPE, stage, écriture de textes critiques sur différents supports -- papier ou numérique --, participation à des ciné-clubs, etc.) voire plus largement pour l'art, la littérature et la philosophie.

Il est souhaitable, mais non obligatoire, d'avoir suivi l'option "cinéma et Audiovisuel" de la spécialité "arts" au lycée.

## Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Formation généraliste en histoire, esthétique et théorie du cinéma, complétée par une sensibilisation aux métiers du cinéma (sous forme d'ateliers de pratique, et de rencontres).

La Licence s'articule avec une seconde discipline (dite mineure) au choix de l'étudiant :

- lettres modernes,
- théâtre (places limitées)
- lettres et arts
- Philosophie.

A l'issue de la première année, l'étudiant-e poursuit en L2 Cinéma avec la mineure de première année ou bien peut s'inscrire dans la mention de L2 de la mineure.

[Consultez la fiche de la formation](#)

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

la note globale attribuée aux dossiers par la commission d'examen des vœux est calculée informatiquement à partir de trois critères généraux auxquels a été assigné l'ordre d'importance suivant :

- 1) *{50% de la note globale}* Une évaluation quantitative prenant en considération : les résultats scolaires obtenus en première et terminale dans les spécialités artistiques/littéraires et les matières artistiques/littéraires citées ci-après ; les notes obtenues aux épreuves du baccalauréat dans ces mêmes spécialités et/ou matières pour les candidat.e.s bachelier.e.s (oral et écrit). Les résultats scolaires obtenus dans le supérieur par les candidat.e.s déjà titulaires d'un baccalauréat sont laissés à l'appréciation des évaluateurs mais ne sont pas pris en compte pour le calcul algorithmique.
- 2) *{25% de la note globale}* Une évaluation qualitative prenant en compte les mérites du projet de formation motivé.
- 3) *{25% de la note globale}* Le contenu de la Fiche Avenir.

Comme les années précédentes, les données de calcul ont été harmonisées pour tous les profils, suivant une règle de non hiérarchisation entre les filières générales et technologiques. Lors de la phase d'évaluation quantitative des dossiers, la sélection s'effectue sur la base des spécialités artistiques/littéraires et des options artistiques/littéraires choisies par les lycéen.ne.s. ou, le cas échéant, des matières artistiques/littéraires suivies. Pour ce calcul informatisé des moyennes, les coefficients appliqués aux spécialités ont été hiérarchisés selon les rangs de pertinence suivants :

- 1) spécialité 'cinéma-audiovisuel', spécialité 'humanités, littérature et philosophie'
- 2) spécialité 'histoire des arts'
- 3) spécialité 'arts-plastiques', spécialité 'Langues, littératures, cultures étrangères et régionales', spécialité 'Théâtre-Expression dramatique', spécialité 'arts-plastiques',
- 4) spécialité 'arts du cirque', spécialité 'danse', spécialité 'Littérature, langues et cultures de l'Antiquité', spécialité 'musique'

Pour les candidat.e.s issu.e.s des filières technologiques et pour les candidat.e.s ayant obtenu le baccalauréat avant 2001 (toutes filières confondues), les coefficients appliqués aux matières suivies ont été hiérarchisés selon les rangs de pertinence suivants :

- 1) cinéma-audiovisuel
- 2) français, littérature
- 3) arts-plastiques, histoires des arts, hist-géo, langue vivante A, philosophie, 'Théâtre-Expression dramatique'
- 4) ateliers artistiques, arts du cirque, danse, latin, musique, théâtre

En outre, un coefficient majoratoire est appliquée pour la discipline Cinéma-audiovisuel si la moyenne est supérieure à 13/20.

## **Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?**

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

La licence cinéma-audiovisuel de l'université Toulouse Jean Jaurès affiche une capacité d'accueil de 120 places en Licence 1 (redoublants non compris). Pour la session 2023, la commission d'examen des vœux a eu à classer 2875 dossiers (2960 en 2022). Le nombre de candidatures ne connaît pas d'évolution ou de baisse significative cette année.

L'ordre d'appel du dernier candidat admis en procédure principale était 775 (rang 796 l'année passée). Le dernier candidat admis en procédure complémentaire était classé au rang 933 (au rang 1010 l'année passée).

Dans le classement général, 2020 candidat.e.s étaient des néo-bachelier.e.s, 489 candidat.e.s étaient en réorientation, 290 candidat.e.s étaient non scolarisé.e.s en 2022-23, 29 lycéen.ne.s étaient scolarisé.e.s à l'étranger, 8 candidat.e.s étaient inscrit.e.s dans le supérieur à l'étranger, 35 candidat.e.s étaient en situation de mise à niveau (année préparatoire aux études supérieures), 4 candidat.e.s présentaient d'autres types de profil. Le taux de candidat.e.s boursier.e.s constaté dans le classement cette année est de 17%. Le taux de candidat.e.s non-résident.e.s de l'académie de Toulouse constaté dans le classement cette année est de 29%, pour un taux maximal de 5% autorisé par le rectorat dans la liste finale des entrants.

Dans le classement des 120 admis.e.s, 91 candidat.e.s étaient des néo-bachelier.e.s, 13 candidat.e.s étaient en réorientation, 12 candidat.e.s étaient non scolarisé.e.s en 2022-23.

Pour la session 2023, la commission d'examen des vœux a pu établir que 82 des candidat.e.s admis.e.s sont issu.e.s d'une filière générale. 9 candidat.e.s sont issu.e.s d'un bac technologique ou professionnel (15 l'année passée). 13 candidats sont en réorientation, dont 3 ayant suivi au moins une année de licence dans une autre formation de l'UT2J. 2 candidats ont suivi un BTS Audiovisuel. 12 candidat.es étaient non-scolarisé.e.s en 2022-23. 2 autres candidat.es présentaient un autre type de profil.

Parmi les 91 néo-bachelier.e.s issu.es d'une filière générale, 23 avaient choisi de prendre l'enseignement de spécialité 'Cinéma et Audiovisuel' en première et terminale, et 2 étaient inscrit.e.s en option facultative 'Cinéma et Audiovisuel', avec toujours d'excellents résultats. Avoir suivi un enseignement de ce type dans les lycées qui le proposent constitue donc un avantage mais pas une condition *sine qua non* pour intégrer cette Licence. Une bonne connaissance des attendus et des contenus pédagogiques est en revanche indispensable. Au moment de l'ouverture des dossiers, quelques candidat.e.s bien classé.e.s par le traitement algorithmique sur la base de leurs résultats scolaires présentaient un projet d'orientation non adéquat avec le contenu de la formation, dans laquelle la pratique filmique occupe un nombre d'heures de cours réduit.

La licence 'Cinéma et Audiovisuel' de l'UT2J propose une formation généraliste en histoire, analyse et théorie du cinéma, à partir de



l'étude de ses genres, mouvements ou écoles stylistiques, du muet au contemporain, ainsi qu'à travers ses rapports avec les arts, la philosophie, la littérature, la géopolitique mondiale, l'histoire des idées et le patrimoine. L'enseignement prépare à la poursuite d'études en master recherche, sensibilise aux vastes champs professionnels de l'industrie cinématographique et offre un socle de connaissances théoriques et pratiques, permettant d'envisager les concours d'entrée dans les écoles de cinéma. Cette formation vise ainsi à développer un éventail de compétences complémentaires : acquérir et mobiliser une connaissance fine de l'histoire des formes et de la pensée du cinéma ; exercer un raisonnement analytique approfondi à l'égard d'une œuvre audiovisuelle (TD de méthodologie et CM d'esthétique) ; rencontrer, produire et expérimenter (masterclass avec des professionnels, stages, courte initiation à la pratique filmique via des ateliers d'écriture et de réalisation). Ne nécessitant pas de pré-requis, la licence cinéma et audiovisuel s'adresse toute filière confondue à des bachelier.e.s et néo-bachelier.e.s de sensibilité littéraire, manifestant un fort appétit culturel pour le cinéma, pour la pratique de l'écriture critique, pour l'histoire ou la philosophie.

Le projet de formation motivé doit ainsi exposer librement l'attrait de cette formation pour les candidat.e.s, tout en faisant l'objet d'une bonne rigueur syntaxique et orthographique. Les candidat.e.s reçu.e.s cette année ont su témoigner de leur goût et de leur curiosité pour le cinéma sous toutes ses formes, pour l'analyse esthétique, la découverte des genres, mouvements ou école stylistiques. Une partie des candidat.e.s fait déjà montre d'un désir de poursuivre les études au moins jusqu'en master recherche. À l'entrée en première année de licence, une majorité des projets d'orientation va néanmoins vers l'intégration dans le monde professionnel et ses nombreux secteurs d'activité. Les étudiant.e.s se destinant aux métiers du cinéma identifient très bien le bénéfice de cette formation pour l'acquisition d'une culture générale pointue et d'une assise méthodologique nécessaire pour intégrer une école professionnelle (à partir de bac +2) ou un master pro (bac+4), par exemple.

Les lettres de motivation les plus pertinentes font apparaître un goût prononcé pour le cinéma, découvert dans un cadre familial ou scolaire. Les goûts sont éclectiques et témoignent le plus souvent d'une bonne curiosité intellectuelle. On note l'engagement d'un certain nombre de candidat.e.s dans des activités extra-scolaires liées au cinéma, toujours relatées comme des expériences enrichissantes (participation à des ciné-clubs, bénévolats dans des festivals, etc.). Certain.e.s ont une activité pratique soutenue (chaine youtube, membres de collectifs de vidéastes) et ont à cœur de communiquer sur leur travaux. À celles et ceux qui précisent dans leur lettre le matériel employé pour tourner leurs films et les monter, il faut rappeler que ce degré d'expertise technique ne sera pas mobilisé durant les cours proposés dans la licence. De même, les portfolios, les films personnels ou tout autres travaux pratiques, s'ils témoignent d'un engagement et d'une motivation appréciables, ne peuvent rentrer en ligne de compte dans l'évaluation des dossiers étant donné que ces compétences sont extrinsèques au contenu pédagogique de la formation.

Quant à la matière critique qui nourrit leur culture du 7<sup>e</sup> art, les profils actuels se tournent volontiers vers les youtubeurs en vogue ou les podcasts, sans ignorer pour autant les revues anciennes et récentes (*Les Cahiers du Cinéma*, *Positif*, *La Septième Obsession* sont cités).

Le nombre de candidat.e.s admis.e.s issu.e.s des filières générales et technologiques est légèrement en baisse par rapport à la campagne de 2022, tandis que le nombre de candidat.e.s en réorientation ou non scolarisés en 2022-23 a augmenté. Parmi les 120

candidats ayant validé définitivement leur vœu, le premier candidat classé (rang 20) présente une moyenne générale (cycle première et terminale) de 16,6/20, contre 13,5/20 pour le dernier admis en procédure principale (rang 744). En ne tenant compte que des matières artistiques et littéraires modulées par les coefficients établis par la commission d'évaluation des vœux, les deux mêmes candidats obtiennent une note globale calculée sur Parcoursup de, respectivement, 20,7 et 14,7. Par ailleurs, le dernier appelé en procédure complémentaire était classé cette année au rang 933, ce qui doit inviter le premier tiers des candidat.e.s non appelés au premier tour à faire preuve de patience jusqu'à la remontrée du classement.

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	niveau académique	-	Notes obtenues en cinéma-audiovisuel (contrôle continu première/terminale et baccalauréat) avec coefficient majoratoire si moyenne supérieure à 13.	Essentiel
	niveau académique	-	Notes obtenues en français et littérature (contrôle continu première/terminale et baccalauréat).	Essentiel
	niveau académique	-	Notes obtenues en arts-plastiques, histoires des arts, hist-géo, langue vivante A, philosophie, Théâtre-Expression dramatique (contrôle continu première/terminale et baccalauréat).	Très important
	niveau académique	-	Notes obtenues en arts du cirque, danse, latin, musique, théâtre (contrôle continu première/terminale et baccalauréat).	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité rédactionnelle		Appréciations de première et de terminale en Français, Littérature et Philosophie. Projet de formation motivé.	Très important
Savoir-être	Aucun critère défini pour ce champ			

	d'évaluation			
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	cohérence du projet	-	Prise en compte des cours suivis en cinéma, et/ou du projet de formation motivé.	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Intérêt manifeste pour le cinéma	-	Projet de formation motivé	Complémentaire

**Signature :**

Emmanuelle Garnier,  
Président de l'établissement Université Toulouse 2 Jean Jaurès